

## Le gouvernement veut transférer aux départements la médecine scolaire

7-9 minutes

"Nous allons décentraliser la médecine scolaire afin de créer un service de santé infantile aux départements", a annoncé Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, au Sénat le 17 décembre 2020. Cette mesure fait partie du projet de loi "4D". Les infirmiers scolaires devraient rester au sein de l'É.N. En outre, le projet de loi prévoit que "les départements et les régions auront, conjointement avec les chefs d'établissement, autorités sur les intendants et les personnels T.O.S.". Des syndicats s'opposent à ces mesures.



Jacqueline Gourault, auditionnée le jeudi 17 décembre par la délégation aux collectivités territoriales du Sénat. Droits réservés - DR - Capture

Après avoir animé les débats du P.L.F. 2021 ([lire sur AEF info](#)), la médecine scolaire fait de nouveau parler d'elle puisque sa "départementalisation" est désormais lancée. Le gouvernement l'envisageait déjà en janvier dernier ([lire sur AEF info](#)), en prévision de la loi "3D" (décentralisation, déconcentration, différenciation), devenue "4D" ("décomplexification" s'est ajouté).

Auditionnée par la Délégation aux collectivités territoriales du Sénat le 17 décembre 2020, en marge de la présentation de l'avant-projet de loi, Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, l'a assuré : "Nous allons décentraliser la médecine scolaire afin de créer un service de santé infantile aux départements".

"Vision assumée de la décentralisation"

Cette mesure s'inscrit dans ce texte qui, globalement, "constituerait un nouveau cadre d'action et de relation entre l'État et les collectivités territoriales", explique la ministre. Et de justifier ce projet de loi, qui reprend une "vision assumée de la

décentralisation" : "Nous avons constaté, à l'issue du grand débat, des fractures multiples sur notre territoire. Des fractures qui se sont exprimées à l'occasion de l'épisode des gilets jaunes, mais qui constituent l'héritage de fractures plus anciennes".

Il s'agit alors de "répondre aux besoins de proximité clairement exprimés par les élus et les citoyens", et, en même temps, "d'aller plus loin dans la capacité de l'État à adapter son action aux spécificités des territoires".

Quid des infirmiers scolaires ?

En mai dernier, la Cour des comptes pointait les "failles de l'organisation" et les "défauts de pilotage" de la médecine scolaire ([lire sur AEF info](#)). Pour répondre à ces difficultés, le gouvernement envisage donc de la faire passer sous le giron des départements, dans le cadre de "véritables services de la santé de l'enfant [...], les départements s'occupant déjà de la protection maternelle et infantile (PMI), de l'accompagnement des jeunes", souligne Jacqueline Gourault dans une interview aux *Échos* du 17 décembre. Les départements ont en effet déjà la charge de la PMI, qui a pour mission d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant.

Si le projet prévoit donc de transférer aux départements la charge des quelque 800 médecins scolaires (un médecin pour près de 13 000 élèves), la situation est plus floue concernant les 8 000 infirmiers scolaires (un pour 1 300 élèves). Selon Frédéric Marchand, secrétaire général de l'Unsa-Éducation joint par AEF info le 18 décembre, le MEN aurait assuré que le projet de loi ne concernait pas les infirmiers, ces derniers restant au sein de l'Éducation nationale. "Néanmoins, lors d'une réunion hier soir, Jacqueline Gourault n'a pas réellement clarifié cela. Nous attendons des précisions".

L'UNSA opposée, mais...

Globalement, l'Unsa, dont font partie les syndicats SNMSU et Snies, respectivement premier chez les médecins de l'EN et deuxième chez les infirmiers de l'EN, estime, dans un communiqué, le 17 décembre, "que la décentralisation de personnels n'est pas une voie qui permet d'améliorer le fonctionnement des établissements et les relations avec les collectivités".

L'organisation, qui indique avoir "toujours soutenu la nécessité et l'intérêt d'une mission de promotion de la santé à l'École avec des personnels de santé du ministère", estime que "ce projet de décentralisation de la médecine scolaire ne garantit pas la poursuite de la totalité de cette mission au sein de l'Éducation nationale".

Cependant, l'Unsa, regrettant qu'"aucun gouvernement n'ait fait le choix de prendre des décisions radicales pour favoriser l'attractivité de la médecine scolaire en termes de revalorisation et de

conditions de travail", semble prêt à accepter la décentralisation. "Nous sommes opposés sur le principe, mais si les collectivités sont capables de faire ce que l'État n'a pas su faire...", déplore Frédéric Marchand.

Le projet de loi en conseil des ministres début février

Le Sniics-FSU, premier syndicat d'infirmiers de l'EN, indique de son côté, dans un [communiqué](#) du 17 décembre, "s'opposer à la décentralisation de la santé à l'école". Ce transfert de compétences "ne permettra pas d'accroître la performance de la santé scolaire". Pour le syndicat, "les infirmiers de l'EN doivent continuer à exercer au sein des établissements scolaires au service des élèves et de leur réussite". "La politique éducative sociale et de santé doit rester une mission de l'école" afin de "garantir l'assurance d'une équité territoriale et de répondre aux besoins des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative".

L'avant-projet de loi devrait être transmis dans les prochains jours au Conseil d'État et aux instances de consultation obligatoire. Le projet de loi devrait être présenté en conseil des ministres début février et examiné en première lecture au Sénat au premier semestre 2021.

### **Un "pouvoir d'instruction" sur les adjoints-gestionnaires**

Dans l'interview aux *Échos*, Jacqueline Gourault indique également que, "en matière de gestion des collèges et des lycées, les départements et les régions auront désormais, conjointement avec les chefs d'établissement, autorités sur les intendants, qui gèrent les bâtiments, les cantines et les personnels TOS (techniciens, ouvriers, personnels de services). Ceci permettra de clarifier les relations entre les collectivités, qui financent la gestion des établissements scolaires, et l'Éducation nationale, pour être encore plus efficace".

Jean-Marc Boeuf, secrétaire général de l'A&L Unsa joint par AEF info le 18 décembre, indique que la ministre lui a assuré, lors d'une rencontre le 17 décembre en soirée, qu'il ne s'agissait ni d'une "décentralisation statutaire ni fonctionnelle". "Jacqueline Gourault m'a confirmé qu'il s'agit d'un pouvoir d'instruction, les collectivités s'adresseront directement aux adjoints gestionnaires".

Ce projet ne satisfait pas le syndicat majoritaire chez ces personnels : "Il suffirait de faire fonctionner les conventions déjà prévues par la loi. Or, l'État ne les a jamais fait vivre sur le terrain, sauf exception : beaucoup d'autorités déconcentrées (recteurs, Dasen...) n'ont pas permis que ces conventions de gestion soient mises en place correctement. Si cela avait été le cas, on n'en serait pas là". Le risque, avec le projet du gouvernement, est de "mettre les adjoints-gestionnaires entre le marteau et l'enclume", regrette-t-il.

En outre, Jean-Marc Boeuf réaffirme qu'il "ne veut absolument pas de décentralisation statutaire ni d'autorité fonctionnelle. Ce serait la

mort de l'EPLE car il y aurait deux patrons".